

A Neuchâtel - Conférence sur le thème :

« Du cannabis pour la sclérose en plaques (SEP) ? »

Fumer du cannabis reste interdit en Suisse. Néanmoins la nouvelle loi fédérale sur les stupéfiants introduit une réglementation nuancée pour une application médicale. La prescription de cannabis est exceptionnellement possible dans des cas motivés notamment quand il s'agit des maladies graves.

Mieux dormir, moins de raideur et de spasmes, moins de crampes, une vessie plus calme – Grâce à la prescription médicale du cannabis, 30 à 40% des personnes atteintes de SEP qui l'utilisent ont une meilleure qualité de vie !

Plusieurs médicaments visant à freiner les symptômes induits par la sclérose en plaques sont sur le marché. Néanmoins, chaque médicament a ses spécificités et ses limites. Aujourd'hui, des résultats encourageants existent avec le chanvre et le THC qui donne de bons résultats pour le traitement de douleurs chroniques d'origine neurologique - notamment dans le cadre de la SEP.

La Société suisse de la sclérose en plaques organise le **4 février** prochain à l'**Hôtel Beaulac à Neuchâtel**, une conférence qui portera sur le cannabis dans le cadre de la SEP. À cette occasion, le Dr Claude Vaney, neurologue et spécialiste en la matière, nous éclairera sur cette thématique. Il présentera notamment les possibilités qu'offrent le cannabis afin de mieux « vivre » sa maladie. Il sera également à disposition pour répondre aux questions de l'assistance.

Cette conférence est ouverte à toutes et à tous, merci de vous inscrire d'ici le 28 janvier par email à l'adresse suivante info@sclerose-en-plaques.ch ou par téléphone au 021 614 80 80.

La Société suisse de la sclérose en plaques est active dans votre région tout au long de l'année, avec ses différentes prestations. Que ce soit au travers de **cours et formations**, de **séjours en groupe** ainsi qu'auprès du **grand public** à travers des manifestations et des campagnes de sensibilisation via la revue FORTE et via notre site web www.sclerose-en-plaques.ch. La société offre également des conseils spécialisés grâce au « **Conseil social mobile SEP** » qui est à disposition sur rendez-vous à l'Hôpital neuchâtelois, tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h00 à 17h00.

Pour **les cours, les vacances, les séjours en groupes, les échanges et les activités des groupes régionaux**, consultez régulièrement notre site web www.sclerose-en-plaques.ch. Pour des conseils spécialisés du Conseil social, téléphonez à notre Info-line. Des assistantes sociales et une infirmière sont à votre disposition. Elles peuvent aussi se déplacer à domicile si nécessaire.